

Gender Budgeting

Étape 3 — Mise en œuvre du projet

Les documents relatifs à la mise en œuvre du projet doivent préciser comment le projet s'attaque aux écarts entre les femmes et les hommes, ou répond aux besoins différents des femmes et des hommes, dans le domaine de l'intervention. Les autorités de gestion peuvent soutenir les demandeurs:

- en expliquant que les responsables de la mise en œuvre doivent veiller à ce que des données de suivi pertinentes ventilées par sexe soient recueillies pour évaluer les indicateurs et les objectifs du projet;
- en aidant les responsables de la mise en œuvre des projets à acquérir des compétences en matière de genre, c'est-à-dire en leur permettant de mieux comprendre l'égalité de genre, l'intégration de la dimension de genre et la double approche de l'UE en la matière, ainsi que la façon de mettre ces approches en pratique.